



Accompagnement à la mise en place du RIFSEEP

► Première rencontre avec la collectivité: la phase pré-opérationnelle

→ Présentation du dispositif du RIFSEEP (règlementation, élaboration et utilisation)

→ Analyse de l'existant au sein de la collectivité/ état des lieux

Etude des outils indispensables à la mise en place du RIFSEEP : organigramme, tableau des effectifs, fiches de poste, délibération et arrêtés pris en matière de régime indemnitaire déjà existant et comptes rendus des entretiens professionnels.

→ Orientations stratégiques de la collectivité

Les bénéficiaires, les modalités de maintien, les plafonds, les critères à mettre en avant dans la collectivité.

► Deuxième rencontre : l'élaboration de la délibération

→ Accompagnement dans la rédaction de la délibération et des arrêtés individuels

Proposition de modèles, définition de critères, constitution des groupes de fonction selon l'une des deux méthodes proposées pour les parts IFSE et CIA, établissement des conditions de réexamen, préparation de la saisine du comité technique.

→ Suivi de la collectivité

Elaboration d'une plaquette d'information à destination des agents, organisation d'une réunion d'information.

Prix de la prestation fixé à 450€ par jour / estimation fournie sur demande